

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

REAMENAGEMENT
DES ABORDS DU
ROND POINT DU
MOULIN

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2025-10-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des abords du rond-point du moulin.

En effet, des accidents, bien que sans gravité, ont entraîné des détériorations importantes des jardinières installées autour du rond-point.

Ce projet de réaménagement du rond-point du Moulin consistera notamment au retrait des jardinières endommagées et à leur remplacement par un aménagement paysager sécurisé et durable.

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que Grand Calais terres et Mers est susceptible de financer ce projet par le biais d’un fonds de concours.

Le coût du projet s’élève à 11 807.56€ dont le plan de financement figure ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	taux	Montant
Aménagement du rond-point	11 807,56 €	Fonds de concours 2025	49,99%	5 903,00 €
		Ville	50,01%	5 904,56 €
Total HT	11 807,56 €	Total	100.00%	11 807,56 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours

AUTORISE Madame le Maire à signer l’ensemble des documents relatifs à ce projet

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,